

Province de Québec  
Municipalité du Canton Joly

9 Janv. 1893

A une assemblée publique des contribuables de la municipalité du Canton Joly, tenue en la salle ordinaire des sessions du Conseil, le neuvième jour de janvier mil huit cent quatre vingt treize, à dix heures de l'avant-midi, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

M. Joseph Orban cultivateur du Canton Joly proposé secondé par M. Adolphe Porost cultivateur du Canton Joly que M. Damase Labelle cultivateur du Canton Joly a été élu conseiller en remplacement de M. L. Sirodon.

Proposé par M. Jeremy Boivin cultivateur du Canton Joly secondé par M. Nofalcan Kautel hôtelier du Canton Joly que M. Flavien Bernard Blanchard marchand du Canton Joly a été élu conseiller en remplacement de M. F. Lacroix.

Une heure après l'ouverture de l'assemblée suivant l'article 310 du Code Municipal de la Province de Québec et ayant été mis en nomination deux conseillers devant remplacer les deux conseillers sortant de charge, M. Flavien Bernard Blanchard marchand du Canton Joly et M. Damase Labelle cultivateur du Canton Joly sont élus conseillers par acclamation pour la dite municipalité du Canton Joly.

Donné au Canton Joly ce neuvième jour de janvier.  
1893

J. B. Bonneau Président d'élection.

Province de Québec  
Municipalité du Canton Goby

Je, Florian, Renaud, Blanchard marchand  
du Canton Goby, ayant été dûment nommé  
conseiller de cette municipalité, fais serment  
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs  
de ma charge et cela au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu  
me sait en aide.

Assermenté ce vingt-troisième jour  
de janvier 1893 par devant moi } F. R. Blanchard  
le sous-signé secrétaire-trésorier }  
J. Sigarisse Sect. Trés.

Province de Québec  
Municipalité du Canton Goby

Je Damase Labelle cultivateur du Canton  
Goby, ayant été dûment nommé conseiller  
de cette municipalité, fais serment  
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs  
de ma charge et cela au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu  
me sait en aide.

Assermenté ce vingt-troisième  
jour de janvier 1893 devant } Damase Labelle  
moi le sous-signé secrétaire } Conseiller  
Trésorier }  
J. Sigarisse Sect. Trés.



Province de Quebec  
Municipalite du Canton de Joly

Je Fabien, Bernard Blanchard ayant été  
durement nommé maire de cette municipalite  
fais serment que je remplirai bien et fidelement  
les devoirs de ma charge et cela au meilleur de  
mon jugement et de ma capacite. Amen que  
Dieu me soit en aide  
Assurance le sixieme jour  
de Fevrier 1893 par devant  
moi le sous signi  
A. Sigonnesse Sect. Tres.

F. B. Blanchard  
Maire

Province de Quebec  
Municipalite du Canton de Joly

Je Joseph, Aurele Sigonnesse ayant été  
durement nommé ~~maire~~ de cette Secrétaire  
Trésorier de cette municipalite fais serment  
que je remplirai bien et fidelement les  
devoirs de ma charge et cela au meilleur de  
mon jugement et de ma capacite. Amen que  
Dieu me soit en aide.  
Assurance le sixieme jour  
de Fevrier 1893 par devant  
moi sans signi  
F. B. Blanchard  
Maire

J. Sigonnesse  
Sect. Tres

Province de Quebec  
Municipalité du Canton Joly

6 Fevrier 1893 A une session generale du Canton conseil municipal du Canton Joly tenue a la salle ordinaire des sessions le <sup>septieme</sup> jour de Fevrier mil huit cent quatre vingt-troize conformement aux dispositions du Code municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents: M. M. les concultiers C. Martin, E. Meljans, D. Labelle, T. David, F. R. Blanchard, Oct. Paul, formant le quorum sans la presence de M. le maire C. Martin

Il a été statue et resolu par resolution du conseil comme suit:

Propose par M. D. Labelle secondé par M. T. David que M. F. R. Blanchard soit nommé maire pour la dite municipalité du Canton Joly

Adopté unanimement

Propose par M. E. Meljans secondé par M. D. Labelle que M. J. A. Bigarresse soit nommé et engage comme secrétaire. Trésorier au prix de cinquante piastres (\$50.00) pour l'année depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1893 jusqu'au 31 Decembre 1893.

Adopté unanimement.

Propose par M. E. Meljans secondé par M. D. Labelle que M. J. A. Bigarresse secrétaire-Trésorier se rende ses comptes tel que voulu par la loi pour l'année finissant au 31 Decembre 1892.

Adopté unanimement

Propose par M. C. Martin secondé par M. D. Labelle que il soit payé a la société d'imprimerie de Blanes Legaux de Waterloo, sur presentation du compte la somme de deux piastres et huit centimes (\$2.<sup>85</sup>/<sub>100</sub>)

Adopté unanimement.



Proposé par M. S. Martin secondé par M. Oct. Naudel que M. le Secrétaire Trésorier soit requis d'écrire à l'inspecteur du revenu M. Syme pour savoir à quoi s'en tenir sur les paiements arriérés que la dite Municipalité doit au gouvernement de la Province.

Adopté unanimement

Proposé par M. D. Labelle secondé par M. F. David que M. le Maire et M. le Secrétaire soit requis d'emprunter une somme de \$174.17, soit de la banque, soit de quelques particuliers.

Adopté unanimement.

Proposé par M. F. David secondé par M. S. Martin que M. le Secrétaire Trésorier prépare un règlement à l'effet de faire imposer une taxe générale sur tous les biens fonds de cette municipalité pour payer les dettes contractées et à être contractées.

Adopté unanimement.

J. M. Blanchard

J. P. Biganese Sec. Trés. F. Maire.

Province de Québec  
Municipalité du Canton Joly

6 Mars 1893

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le sixième jour de Mars mil huit cent quatre vingt-trois à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire F. R. Blanchard et Messieurs les conseillers Oct. Nauvel, E. Gadard; C. Martin; F. David; D. Labelle; E. Milléjars, formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil ordonne et statue par résolution du Conseil comme suit: M. E. Milléjars propose secondé par M. E. Gadard que M. F. R. Blanchard maire et M. J. A. Bizemessé secrétaire-trésorier en leur qualité respectives soient autorisés à signer un billet de cent cinquante piastres en faveur de M. F. L. Plouffe avec les conditions les plus faciles possibles.

Adopté unanimement  
Proposé par M. Oct. Nauvel secondé par M. D. Labelle que le règlement N<sup>o</sup> 5 soit adopté, règlement pour payer à l'imposition d'une taxe aux taux de soixante et huit centimes dans le cent piastres formant un montant de deux cent quatre vingt-dix huit piastres et soixante et huit centimes, cette taxe étant basée sur le rôle d'évaluation de cette municipalité en force maintenant pour payer les dettes de la dite municipalité à savoir:

\$152.00 = cent cinquante deux piastres pour emprunt  
comparé à M. F. L. Plouffe



\$24.17 = vingt quatre piastres et dix sept centimes pour  
emprunt temporaire aux Commissaires d'Eccl.

\$36.00 = trente six piastres pour fonds de batisse et pices

\$10.60 = dix piastres et soixante centimes pour conseil  
de Caoutch

\$25.92 = vingt cinq piastres et quatre vingt deux  
centimes pour bullet à H. Gerand ex lect. tres.

Adopté unanimement

Amendement d'une  
résolution en date  
du 15 Janvier 1891

Proposé par M. E. Godard secondé par M.  
Oct. Nantel qu'il suit allari une somme de  
vingt cinq centimes pour signification d'un  
avis aux retardataires, abroulant la résolution  
qui allariait cinquante centimes pour signification  
d'un avis aux retardataires.

Adopté unanimement

Proposé par E. Godard secondé par M. Oct. Nantel  
qu'il suit M. Pierre Nantel; Pierre Marinier; Ernest  
Bernard a dit nommés estimateurs pour la  
Municipalité du Canton Joly

Adopté unanimement.

Proposé par M. Oct. Nantel secondé par M. F.  
David qu'il suit M. P. E. Forget a dit nommé auditeur  
de la Municipalité du Canton Joly

Adopté unanimement

Proposé par M. E. Godard secondé par M.  
Oct. Nantel qu'il suit M. E. Therien père a dit nommé  
inspecteur pour l'arrondissement N<sup>o</sup> 1; M.  
Maire S. Pierre pour l'arrondissement N<sup>o</sup> 2;  
M. F. Fillion Nantel pour l'arrondissement N<sup>o</sup> 3;  
M. F. Provost pour l'arrondissement N<sup>o</sup> 4;  
M. Urb. Brassau pour l'arrondissement N<sup>o</sup> 5  
M. Jas. Oubinet J. Brassard pour l'arrondissement N<sup>o</sup> 6  
Inspecteurs Agraires. — M. M. Hortense Mellyjane et E.  
Carrière

Gardeins d'enclos. — M. Adolphe Provost

Adopté unanimement.

Proposé par M. Oct. Naudel secondé par M. G. Gadard que le bureau du secrétaire - Trésorier soit établi à la maison de J. A. Biganisse Sect. Trés. Adopté unanimement.

Proposé par M. G. Martin secondé par M. Oct. Naudel - que le compte-présenté par M. P. Naudel inspecteur de curie de l'arrondissement N<sup>o</sup> 5, pour la confection du pont sur le lot N<sup>o</sup> 1 rang 6 soit accepté et que M. J. A. Biganisse secrétaire - Trésorier soit autorisé à faire la répartition du coût de ce pont et en faire la collecte.

Adopté unanimement.

### Règlement N<sup>o</sup> 5

#### Province de Québec

#### Municipalité du Canton Goly

À une session générale du Conseil municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le sixième jour de Mars mil huit cent quatre vingt trois à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les conseillers Oct. Naudel; G. Gadard; G. Martin; F. David; D. Labelle; G. Millejars formant un quorum du conseil sous la présidence de M. le Maire.

Il est par les présentes statué et ordonné, et ce conseil maintenant statué et ordonné par règlement comme suit:

#### Règlement N<sup>o</sup> 5

Règlement pour autoriser la municipalité du Canton Goly à prélever une taxe de deux cent



quatre vingt dix huit piastres et soixante  
et huit centimes (\$298.68) formant un taux  
de soixante et huit centimes dans le cent piastres  
pour payer la balance des dépenses pour l'année  
1892 et les dépenses pour l'année 1893 tel que  
détaillé dans le dit règlement, savoir:

- \$152.00 = Cent cinquante deux piastres pour emprunt  
uniforme à F. X. Plaffe
- \$ 24.17 = Vingt quatre piastres et dix sept centimes  
pour emprunt uniforme aux Communes d'Est.
- \$ 36.00 = Trente six piastres pour fonds de bâtisse  
et jurés
- 10.60 = Dix piastres et soixante centimes pour  
Conseil de Canton
- 25.91 = Vingt cinq piastres et quatre vingt onze  
centimes pour billet à H. Gerous ex. det. bis.

Qu'il soit statué et ordonné par ce dit conseil  
qu'une taxe générale de deux cent quatre vingt  
dix huit piastres et soixante et huit centimes  
formant un taux de soixante et huit centimes  
soit imposée sur les immeubles de la dite  
municipalité du Canton Galy, suivant le rôle  
d'évaluation actuellement en force pour le  
prix du dit conseil payable le ou avant le  
vingt-neufième jour d'Avril prochain au Secrétaire  
Trésorier de la dite municipalité du Canton  
Galy, à son bureau conformément aux  
dispositions du Code Municipal.

J. B. Bignard  
Sec. Trés.

J. B. Blanchard  
Maire.

Province de Québec  
Municipalité du Canton Goly

A une session générale du Conseil municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le quatrième jour d'Avril mil huit cent quatre vingt-trois à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session ont été présents Monsieur le maire F. B. Blanchard et M. M. les conseillers E. Millejune, E. Godard; Oct. Nantel formant un quorum dans la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne comme suit:

Proposé par M. E. Millejune secondé par M. E. Godard que deux licences pour vendre des liqueurs écumantes en détail soient accordées, l'une à M. Napoléon Nantel et l'autre à M. J. B. Parthianne et que M. le Maire F. B. Blanchard et M. le secrétaire Trésorier J. A. Biganese soient requis en leur qualité respective, de signer le certificat requis par la loi pour obtenir la permission de vendre des liqueurs écumantes en détail dans le village de la Schuli aux Braguais, Canton Goly.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Oct. Nantel secondé par M. E. Millejune que la séance du conseil soit levée.

Adopté unanimement.

F. B. Blanchard  
Maire

J. A. Biganese  
Dect. Trés.



Province de Québec  
Municipalité du Canton Gofy

5 Juin 1893

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Gofy tenue à la salle ordinaire des sessions le cinquième jour de Juin mil huit cent quatre vingt treize à deux heures et dix minutes conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les conseillers D. Labelle; C. Martin; L. Millejars; F. David, formant un quorum sans la présidence de M. le Maire,  
Il est statué et ordonné et ce conseil a statué et ordonné par résolutions comme suit:

I

M. D. Labelle propose secondé par M. F. David que on que M. Moise St<sup>r</sup> Pierre est devenu insolvable comme Caution du Secrétaire-Trésorier J. A. Pigeon ~~par~~ il soit remplacé et que M. le Maire F. R. Blanchard soit autorisé en sa qualité inspecteur à radier l'hypothèque attaché sur la propriété de M. Moise St<sup>r</sup> Pierre; et que M. Alphonse Belanger soit accepté comme caution au lieu et place de M. Moise St<sup>r</sup> Pierre que la propriété du dit Alphonse Belanger et celle du dit J. A. Pigeon soit hypothéqué conjointement pour la somme de \$ 500.00 et que M. le Maire soit requis d'accepter le dit cautionnement.

x du dit J. A. Pigeon  
Secrétaire-Trésorier

J. B. Dubois

Adopté unanimement

II

M. F. David propose secondé par M. D. Labelle que M. M. les inspecteurs soient autorisé de faire la ville des chemins sans leur contrôle, qu'ils fassent de faire construire des gardes corps aux endroits périlleux de mesurer les chemins pour que les routes aient 26 pieds et les chemins de front 36 pieds mesure française et de faire rapport de leurs travaux aux prochains



council.

Adopté unanimement

III

M. G. Milljeurs propose secondé par M. D. Labelle que le rapport de M. P. E. Forget auditeur des Comptes de la municipalité du Canton Joly se soit accepté et que ce rapport soit la base du rapport prochain lorsque il sera demandé par le Council et que la somme de deux piastres soit payé au dit auditeur pour le dit rapport présentée à une assemblée du Council tenue le 5 juin 1893

Adopté unanimement.

IV

M. F. David propose secondé par M. G. Milljeurs que la séance soit ajournée au prochain tenue.

Adopté unanimement.

V

~~M. G. Martin propose secondé G. Milljeurs propose~~ secondé par M. Octave Nantel que les résolutions passées à la séance du 5 Avril dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

A. Dugas  
Secr. Trés.

J. M. Blanchard  
Prés.



Province de Québec  
Municipalité du Canton de Goly

3 juillet 1893. A une session générale du Conseil municipal du Canton de Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le Mercredi jour du 3 juillet mil huit cent quatre vingt treize à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec à la quelle session sont présents M. le Maire F. B. Blanchard et M. M. les conseillers L. Martin, G. Mellyour, Oct. Kautel, D. Labelle pariant un quorum sous la présidence de M. le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil ordonne et statue comme suit:

I

M. L. Martin propose secondé par M. G. Mellyour que les résolutions passées à la séance du 5 juin dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement

II

M. Oct. Kautel propose secondé par M. Damase Labelle que M. Jeremy Rainin soit accepté comme caution du Secrétaire-Treasorier de la Municipalité du Canton de Goly J. A. Bizanese au lieu et place de M. Alphonse Belanger et que les propriétés du dit Jeremy Rainin et du dit J. A. Bizanese soient acceptées par ce conseil et soient hypothéquées conjointement pour la somme de \$400.00 et que M. le Maire soit requis d'accepter le dit cautionnement.

Adopté unanimement



III

Mr. Oct. Nautel propose secondif par Mr. G. Martin que l'arrondissement N<sup>o</sup> 6 soit subdivisé en trois arrondissements connus sous le nom de arrondissement N<sup>o</sup> 6<sup>a</sup> comprenant les lots N<sup>o</sup> 6, 7, 8, 9, 10, 11, 1/4 12, 3/4 12 du rang G. Les intéressés devant parachever et entretenir la route Brassard.

L'arrondissement N<sup>o</sup> 6<sup>B</sup>, les lots N<sup>o</sup> 14, 1/2 15 Sud, 1/2 15 Nord, 16, 17 du rang G. et 15 du rang H. Les intéressés devant entretenir le chemin de la manlagin mais la frontière du lot N<sup>o</sup> 21 et ces chemins seront sous le contrôle de Mr. Jules Brassard inspecteur.

L'arrondissement N<sup>o</sup> 6<sup>C</sup> comprend les lots N<sup>o</sup> 34, 39, 27, 28, 35, 33, 32, 31, 30, 1/2 21, 1/2 27, 1/2 28 Sud, 1/2 27, 1/2 28, 1/2 29 Nord, 26, 3/4 24, 25, 1/4 24, 23, 22 du rang H. Les intéressés devant parachever et entretenir la route Perisson, le chemin de front des lots qui touchent à la grande ligne de la Meinerve et la route partant du chemin de base du lot N<sup>o</sup> 33 du rang H jusqu'au Cardan du rang I et la frontière du lot N<sup>o</sup> 21 du rang H. Ces chemins seront sous le contrôle de Mr. Jos. Orban inspecteur

Adopté unanimement.

IV

Proposé par Mr. Oct. Nautel secondif par Mr. G. Martin que la révisé soit ajournée au prochain terme.

Adopté unanimement.

J. Blanchard

Maire

J. P. Bignard

Doct. Br.



Province de Québec  
Municipalité du Canton Goly

17 Aout 1893

A une session spéciale du Conseil municipal du Canton Goly convoquée par M. F. R. Blanchard Maire et tenue à la salle ordinaire des sessions le jeudi, à deux heures de l'après midi le dix septième jour d'Aout mil huit cent quatre vingt trois conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les Conseillers Oct. Naudet; E. Mellypoux; C. Martin; F. David; D. Labelle formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. le Maire; l'autre Conseiller G. Gauthier étant absent ayant, après vérification par le Maire de la convocation de cette session

Il est ordonné et statué et ce conseil ordonne et statue comme suit:

I

Proposé par M. C. Martin secondé par M. Oct. Naudet que les résolutions passées à la séance du 3 juillet dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement

II

Proposé par M. E. Mellypoux secondé par M. D. Labelle que le rôle d'évaluation de la Municipalité du Canton Goly pour l'année 1893 soit examiné et renvoyé.

Adopté unanimement

III

Proposé par M. Oct. Naudet secondé par M. F. David que la séance du conseil soit levée

Adopté unanimement

A. Biganessé  
Sec. Trés.

F. R. Blanchard  
Maire.



Province de Québec  
Municipalité du Canton Gely

4 Sept. 1893

A une session générale du Conseil municipal du Canton Gely convoquée tenue à la salle ordinaire des sessions lundi le quatorzième jour de septembre mil huit cent quatre vingt treize à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les conseillers Octave Paquet, Étienne Millejars, Darnase Labelle, François Paquet formant le quorum sans la présidence de M. le maire

Il est statué et ordonné et ce conseil a adopté et ordonné par résolutions comme suit:

I

M. Étienne Millejars propose secondé par M. Darnase Labelle que les résolutions passées à la séance spéciale du 17 aient été revues soient acceptées et signées et que le rôle d'évaluation tel qu'amendé et revisé à la dite session spéciale soit mis en fait

Adopté unanimement.

II

M. Darnase Labelle propose secondé par M. François David que la somme de huit piastres (\$8.00) soit accordée et payée à J. A. Biganese secrétaire-trésorier comme être due dans la confection du rôle d'évaluation pour l'année 1893 et que la somme de deux piastres (\$2.00) lui soit aussi accordée et payée pour copie basée du dit rôle d'évaluation tenue au secrétaire provincial.

Adopté unanimement

III

M. Étienne Millejars propose secondé par M. Darnase Labelle que M. F. Fichaud soit autorisé



à recevoir les travaux de la coupe terrain de la clôture de la montagne du village et que sur le rapport de dit M. F. Féliakault la somme de \$41.00 soit payé à l'entrepreneur M. Harlanee Mullyaure et que M. le secrétaire-trésorier soit autorisé à collecter la dite somme de \$41.00 sur les intéressés de l'arrondissement N<sup>o</sup> 3 du Canton Joly.

Adopté unanimement

IV

M. François David propose secondé par M. Étienne Mullyaure que ce conseil prenne connaissance de certains documents présentés par M. G. H. Garden Ing. en chef du chemin de fer de Montréal et Occidental relatifs à la déviation de certains chemins qui longent le voie du chemin de fer de Montréal et Occidental, dans le Canton Joly.

Adopté unanimement

V

M. Nantel Octave propose secondé par M. Darnace Labelle que la résolution présentée par M. G. H. Garden Ing. C. en chef du chemin de fer de Montréal et Occidental soit acceptée et homologuée par ce dit conseil tel que voulu par la dite résolution et les dits plans restant en record au bureau du dit conseil et que la dite résolution soit inscrite dans le livre de délibérations de ce conseil.

Adopté unanimement.

VI

M. Octave Nantel propose secondé par M. Darnace Labelle que les déviations des chemins publics à traverser les lots N<sup>o</sup> 27 et 28 rang A; N<sup>o</sup> 1 et 2 rang D et N<sup>o</sup> 4 rang D Canton Joly nécessitées par la construction du chemin de fer Montréal et Occidental tel que montré par les plans des dites déviations présentés par l'ingénieur en chef G. H. Garden soient et sont par le présent autorisés par ce conseil



a été construit suivant les dits plans, lesquels plans sont déclarés homologues par cette résolution.  
Adopté unanimement.

VII

M. Octave Nantel propose secondé par M. François David que la somme de \$1.50 soit accordée et payée à M. F. R. Blanchard pour travaux de réparation fait au fait de la dernière Range sur la chute: aux. Tragnais, sur compte présent.

Adopté unanimement.

VIII

M. Octave Nantel propose secondé par Chirine Millejars que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

F. R. Blanchard

A. Bégnasse Sec. Tris.

Maire.



Province de Québec  
Municipalité du Canton Goly

6. Nov. 1893 A une session <sup>générale</sup> du conseil municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le samedi par de Novembre mil huit cent quatre vingt treize à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à la quelle session sont présents M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les conseillers Oct. Naudé, F. David, Damase Labelle formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil ordonne et statue par résolutions comme suit:

M. François David secondé par M. Octave Naudé que les résolutions passées à la session générale du 4 septembre dernier soient acceptées et signées par M. le Maire et countersignées par M. le Secrétaire - Trésorier.

Adopté unanimement

Proposé par M. Damase Labelle secondé par M. Octave Naudé que les comptes présentés par M. Jules Brassard inspecteur de mairie soient acceptés; ainsi; L. arrondissement N<sup>o</sup> 6<sup>o</sup> \$ 20.00; Arrondissement N<sup>o</sup> 6<sup>o</sup> B; 21.25; Damase Brassard \$ 5.00; N. le. Mathieu \$ 5.00 et que le Secrétaire - Trésorier soit autorisé à collecter ces montants.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Damase Labelle que M. F. R. Blanchard Maire; M. Octave Naudé et M. Charles Martin soient requis de voir à la construction des arrets-ponts d'en faire l'estimation de cette ouvrage le plus possible et faire

leur rapport au prochain conseil

Adopté unanimement.

Proposé par M. Dumas Labelle secondé par  
M. Francois David que M. le Maire soit  
requis de préparer une requête demandant au  
gouvernement de construire les abutis dufout  
sur la chute de la Rivière rouge et que M. F.  
Blanchard soit chargé et aller, aux frais de  
la Municipalité, présenter la dite requête à  
l'assemblée législative en session.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Dumas Labelle secondé par  
M. Francois David que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*F. M. Blanchard*  
Ancien Honor. M. de la Province de Québec  
Maire

Aux honorables Ministres de la Province  
de Québec, en session

Honorables Messieurs

Nous le Maire et M. M. les Conseillers  
municipaux du Canton Goly, Comté d'Ottawa  
exposent humblement à votre considération  
et plus particulièrement à celle de l'honorable  
Laurie Beauharnais, ministre de l'Agriculture et  
de la Colonisation, que les abutis de chaque côté  
du pont construit sur la Rivière Rouge à la  
chute aux Trappes sont dans un état très  
dangereux pour les voyageurs et sont si près  
d'être perdus à refaire puis que le coût de la construction  
s'élèverait à trois cents piastres chacun des abutis  
et que la Municipalité est trop pauvre pour les  
reconstruire à ses frais.



A ces causes nous vous prions de bien  
vouloir nous donner une aide pour la  
construction des dits abatis et nous fournirons  
notre bonne part en bois de R. D.

Le fait humblement comme nous cessons  
de prier.

J. A. Blanchard  
M. Digneux Sec. Vie. J. Maire

Province de Québec  
Municipalité du Canton Joly

4 Dec. 1893

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des sessions le quatrième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt-trois à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les conseillers C. Martin; D. Labelle; F. David formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.  
Il est statué et ordonné et le conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

I

M. Damase Labelle propose secondé par M. François David que les résolutions passées à la séance générale du 6 Novembre 1893 soient acceptées et agréées par M. le Maire et en conséquence par M. le Secrétaire-Trésorier

Accepté unanimement

II

Propose par M. Damase Labelle, secondé par M. François David que M. M. F. R. Blanchard; Oct. Naudet et C. Martin soient chargés de faire un rapport au sujet de la construction des abais du pont sur la "Chute", à l'endroit que le Gouvernement fait construire les dits abais à ses frais et dépense.

Adopté unanimement.

M. Charles Martin propose secondé par M. Damase Labelle que le compte de M. F. R. Blanchard Maire, au montant de \$14.00, pour frais de voyage à Québec pour présenter une requête demandant que les abais du pont sur la "Chute"



sont construits à ses propres frais, soit accepté et lui soit payé.

Adopté unanimement.

IV

Proposé par M. Charles Martin secondé par M. François David que M. le Secrétaire-Trésorier du Conseil de Comté soit requis d'écrire au Secrétaire-Trésorier du Conseil de Comté pour obtenir les contrats de vente des lots N<sup>os</sup> 7, 8 du rang lettre A.

Adopté unanimement.

V

Proposé par M. Charles Martin secondé par M. Darnau Labelle, que les lots de M. N. L. Mathieu pour le montant de \$43.71 et les lots de M. Th. Brisson pour le montant de \$25.30 soient rendus mis en vente au conseil de Comté.

Adopté unanimement.

VI

Proposé par M. Darnau Labelle secondé par M. Charles Martin que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*J. P. Ducharme*

*J. P. Ducharme*  
Sect. Trés.

Maire